

dans les deux langues: si j'étais capable d'en faire autant, je vous assure que je le ferais avec plaisir. Mon honorable ami ne doit pas être félicité seulement pour cette raison, mais surtout pour l'habile et sérieux discours d'homme d'affaires qu'il a prononcé et qui révèle bien la position importante qu'il occupe dans le monde commercial de la métropole du Canada.

J'ai aussi beaucoup aimé le discours de l'honorable sénateur de Pembroke (l'honorable M. White). Comme bien d'autres membres de cette Chambre, il a commencé par rendre des services éminents à la Chambre des communes, avant d'être promu à celle-ci. Notre principale force réside dans ces honorables messieurs, qui, lorsqu'ils étaient membres de l'autre Chambre, demandaient l'abolition du Sénat, tout en cherchant ardemment à y être nommés.

Le Sénat peut être fier de pouvoir compter ces deux messieurs au nombre de ses membres. J'espère qu'on les verra souvent prendre la parole et qu'ils ne tireront pas leurs inspirations de la Chambre des communes, mais s'exprimeront froidement et à esprit reposé, comme on le fait habituellement au Sénat, en discutant les affaires publiques.

On a parlé de la Société des nations. Le Canada a été représenté à l'assemblée de Genève d'une manière qui fait honneur aux représentants que nous y avons envoyés. Il n'est pas nécessaire de discuter bien longuement la tâche énorme imposée à la conférence de la paix, à Versailles, et d'où est née la Société des nations. On n'avait probablement jamais encore entrepris une tâche aussi grande que celle de mettre en vigueur les dispositions du pacte de la Société des nations et d'atteindre le but élevé pour lequel elle a été créée.

Il est regrettable que les Etats-Unis n'aient pas encore jugé à propos de faire partie de la Société des nations car, à mon humble avis, si l'on veut faire un succès de cette Société et si l'on veut atteindre le but que l'on se propose, il est indispensable que la grande république voisine du Canada en fasse partie. Je ne peux pas concevoir que la Société réussisse si les Etats-Unis refusent d'y entrer, et toutes les nations de notre continent sont particulièrement intéressées à cette phase de la question. Je n'ai aucun doute que cette difficulté sera résolue lorsque le parti républicain prendra les rênes du pouvoir, le mois prochain. Il me semble que l'on a attaché trop d'importance à la lettre du pacte, et trop peu au but même que l'on se proposait d'atteindre. Si certains des articles de la constitution de la Société sont rédigés de

nature à faire obstacle à l'entrée des Etats-Unis, ou des autres nations qui se sont abstenues d'y participer, on ne devrait pas hésiter à les modifier afin d'assurer l'existence d'une Société des nations unies pour prévenir les guerres et maintenir la paix dans le monde.

J'aimerais à faire encore un commentaire au sujet de la Société des nations. Quelques nations européennes semblent avoir une inclination à saisir cet organisme important de questions qui ne sont pas de son domaine. On semble vouloir en faire une espèce de parlement international au lieu d'une société ayant simplement pour but de maintenir la paix et de prévenir les guerres. Rien n'est de nature à nuire davantage au succès de ce grand tribunal que d'introduire dans ses délibérations des questions qui ne sont pas de son ressort international, et qui concernent entièrement les différentes nations intéressées. J'espère, sans vouloir m'ériger en critique, que la Société des nations se bornera aux questions concernant la paix et la guerre.

Le discours du Trône a mentionné l'enquête qui a été faite au sujet du tarif douanier et qui a créé un vif intérêt dans tout le pays.

Depuis 1878, le tarif a toujours été la question politique la plus importante au Canada. Lors de la Confédération, on a continué la politique adoptée auparavant par différentes provinces d'un tarif destiné à produire des revenus. On s'aperçut bientôt que pour assurer la survivance des industries canadiennes et un revenu suffisant au pays, il fallait un tarif douanier plus élevé.

Lors de l'abrogation du traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada, à la fin de la Guerre civile,—abrogation qui avait pour but évident de détruire les industries établies au Canada pendant cette guerre—on crut jusqu'en 1873 que le Canada pourrait peut-être faire face à la législation tarifaire hostile adoptée aux Etats-Unis. Cette lutte se poursuivit pendant sept ou huit ans, jusqu'à ce qu'il fut devenu évident qu'il était nécessaire d'adopter au Canada un tarif douanier de nature à nous protéger contre la législation américaine, qui nous causait un dommage sérieux. De 1873 à 1878, on entreprit au Canada une propagande pour l'augmentation du tarif, que l'on a fini par adopter par une immense majorité, en renversant le Gouvernement d'alors. Depuis cette date, la protection a été le principe fondamental de notre politique fiscale.

Des gouvernements partisans du libre-échange ont succédé à des gouvernements